

Paroisse St-Michel - Riaz

Procès-verbal de l'assemblée paroissiale du 23 septembre 2020

Le président **Marc-Anthony Beyeler**, ouvre l'assemblée à 20h00. Il souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Sont excusés : M. Pierre Morand, M. Hugo Delabays, Mme Catherine Raemy-Bosson.

Il précise que cette assemblée a été convoquée par avis dans la Feuille Officielle du 4 septembre 2020, par un affichage au pilier public ainsi que par la distribution d'un tout-ménage.

Il fait lecture du tractanda qui est accepté à l'unanimité.

Selon l'art. 14 du règlement sur les paroisses, il nomme une scrutatrice, Mme Stéphanie Corpataux, qui compte les personnes présentes.

Tractanda

1. Le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 avril 2019 ne sera pas lu. Il est à disposition au secrétariat communal.
2. Comptes 2019, rapport de la Commission financière, approbation.
3. Budget 2020, rapport de la Commission financière, approbation.
4. Informations sur les comptes du Bénéfice curial et Chapellenie.
5. Rapport sur l'activité pastorale.
6. Informations diverses.
7. Divers.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Comme mentionné dans le tractanda, le procès-verbal de l'assemblée du 10 avril 2019 n'est pas lu. Ne suscitant aucune remarque, **le président** demande de l'approuver à main levée.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Comptes 2019, rapport de la Commission financière, approbation

M. Jacques Pollet prend la parole et commente les comptes. Il précise que les comptes sont tenus par la société Multifiduciaire.

Point 99.330.0 : Les recettes d'immeuble 2019 sont inférieures au budget 2020 en raison de la période des travaux de rénovation de la grange durant laquelle les réservations étaient moins nombreuses. L'amortissement a débuté en 2020 étant donné que les travaux ont pris du retard.

Bénéfice de l'exercice : Les comptes présentent un bénéfice de Frs 811.00 dont Frs 230'000.00 dans la réserve pour le fonds d'entretien des bâtiments.

Les comptes de bilan totalisent des liquidités se montant à Frs 330'949.64 et des avoirs à Frs 480'804.31.

Salle « La Grange » : Nous avons prévu un montant de Frs 1'050'000.00 pour la rénovation. Au 31.12.2020, nous avons dépensé Frs 916'241.25. Selon les prévisions établies, nous allons dépenser Frs 1'000'000.00. Globalement, nous avons fait un excellent travail avec l'architecte qui a établi un bon budget. Le décompte final n'est pas encore bouclé étant donné qu'il reste quelques travaux à terminer.

M. Joseph Mauron demande à quelles conditions les prêts ont été négociés. **M. Jacques Pollet** répond autour de 1,05 % à 7 ans pour le premier emprunt et autour de 1 % à 5 ans pour le deuxième.

Le président passe la parole à M. Pharisa qui déclare qu'en date du 9 septembre 2020, la commission financière a procédé à la vérification des comptes et en a contrôlé toutes les pièces justificatives. Il recommande d'approuver les comptes et d'en donner décharge à la Fiduciaire et au conseil de paroisse.

M. Marc Anthony remercie M. Jacques Pollet et Janine Pugin pour leur travail.

Les comptes 2019 sont approuvés.

3. Budget de fonctionnement 2020, rapport de la Commission financière, approbation

Le président passe à nouveau la parole à **M. Jacques Pollet** qui commente le budget 2020 et y apporte quelques précisions :

Les budgets ont été faits et refaits à cause de la problématique Covid. Les chiffres sont très proches des comptes 2019.

- **Le budget « Administration »** est chiffré plus bas qu'en 2020 car il n'y a plus de commission de bâtisse liée à la réfection de La Grange.
- **Ministère** : L'augmentation des chiffres vient de Fribourg selon la péréquation du RIC. Nous avions prévu Fr. 60'000.00 pour le fond d'entretien des bâtiments.
- **Impôt** : La grosse difficulté est que personne ne sait ce qui va se passer.
 1. Certaines personnes sortent de l'église.
 2. Avec le Covid, on ne sait pas quel va être l'impact sur les personnes physiques et les personnes morales.

Le président demande s'il y a des questions ? Aucune question n'est formulée.

La parole est donnée à **M. Pharisa** de la commission financière qui déclare qu'en date du 9 septembre 2020, la commission financière a procédé à la vérification de tous les postes du budget. Elle approuve le budget tel que présenté et recommande à l'assemblée de l'accepter.

Le budget 2020 est approuvé.

4. Informations sur les comptes du Bénéfice curial et Chapellenie

Le président donne la parole à **M. Jacques Pollet** qui déclare que par rapport aux comptes 2019, on se trouve dans les mêmes chiffres que les autres années. Un montant de Frs. 20'000.00 nous est reversé chaque année par le Bénéfice Curial pour notre participation aux salaires des prêtres.

Le président demande s'il y a des questions ? Aucune question n'est formulée.

5. Rapport sur l'activité pastorale

Le président passe la parole à l'abbé Gilles Gachoud qui précise que pour la pastorale l'équipe n'a pas pu entreprendre grand-chose puisque dès le mois de mars tout a été bloqué. Il a fallu déplacer

les cérémonies de Première Communion et de Confirmation. De manière générale, tout est tombé à l'eau. Ce fut très compliqué pour les messes d'enterrements, les familles en ont beaucoup souffert. Pour le redémarrage de cette année, certaines décisions ont été prises, notamment pour la messe d'ouverture de l'année pastorale. Au lieu de n'avoir qu'une seule messe d'ouverture à un seul endroit, il y en aura une par paroisse.

La situation personnelle de l'abbé Gachoud va changer. A partir de février 2021, il ne sera plus répondant des paroisses d'Echarlens, Morlon et Riaz. Il aura 70 ans en janvier et nous dit qu'il est grand temps de ne plus nous casser les pieds ! Il reste néanmoins au service de l'UP mais plus à 100 %. Il ne souhaite plus de responsabilité.

Il nous remercie de notre attention et demande si quelqu'un a des questions.

M. Patrice Gremaud souhaite savoir si des changements sont prévus dans l'Equipe Pastorale. **L'abbé Gachoud** répond que Mme Martine Floret nous a quittés et est remplacée par M. Roberto Simone à 100 % à la diaconie. Mme Valériane Evenga-Quéra est entrée au service de la catéchèse.

M. Patrice Gremaud reprend la parole et demande s'il y a des changements au niveau des prêtres ? **L'abbé Gachoud** répond que pour l'instant aucun changement n'est annoncé.

M. Patrice Gremaud se dit déçu que l'UP ne publie plus la liste des décès. **L'abbé Gachoud** déclare que ceci a dû être supprimé sur recommandation de l'Evêché qui, pour des raisons de sphère privée, interdit de publier les noms des défunts.

Mme Sylvie Bosson précise que l'UP a reçu de nouvelles directives sur la loi de la protection des données. Chaque famille décide si elle veut publier ces informations. Elles ne sont plus insérées sur le site car lorsque la famille communique sa réponse, c'est déjà trop tard pour l'annoncer, la cérémonie d'adieu a déjà eu lieu.

6. Informations diverses

Salle paroissiale La Grange : **M. Christian Ruffieux**, responsable des bâtiments, informe l'assemblée qu'il reste quelques travaux à faire à la Grange, notamment au niveau des barrières du pont de grange, sinon rien de spécial.

Nous avons un nouveau concierge depuis le mois de mai, M. Firmin Esseiva qui s'occupe des réservations et de la conciergerie. Cela représente beaucoup de travail.

Parking du centre paroissial : Une mise à ban a été introduite sur les places du parking car trop de personnes venaient s'y parquer librement. Cela pose un problème lorsqu'il a des enterrements, des réunions ou des activités pastorales. **M. Marc-Anthony Beyeler** précise que le parking est contrôlé 2 à 3 fois par jour.

Mme Sylvie Bosson demande qui effectue ces contrôles. **M. Marc-Anthony Beyeler** répond que c'est M. Firmin Esseiva.

Mme Stéphanie Corpataux souhaite savoir ce qui se passe en cas de concert à l'église ? **Le président** répond que le parking est à disposition des usagers des salles paroissiales et de l'église.

M. Jacques Pollet précise que ce n'est pas la paroisse de Riaz qui encaisse les amendes mais la Préfecture.

Première Communion : En ce qui concerne la célébration de la Première Communion, deux cérémonies sont prévues, ceci pour respecter des normes de sécurité par rapport au Covid. Le masque est obligatoire et 10 personnes par famille y sont autorisées, y compris le premier communiant.

Chœur-mixte La Concorde : **Le président** adresse ses remerciements au chœur pour son investissement dans cette période difficile. Le chœur sera présent durant les messes mais avec un effectif réduit pour éviter le port du masque qui n'est pas agréable pour chanter. Le répertoire sera un peu allégé. **Mme Stéphanie Corpataux** précise que pour les messes ordinaires le répertoire n'est pas allégé, mais pour la Patronale et la Première Communion le chœur reste sur la même musique qu'aux messes ordinaires, à l'unisson.

Terrain de Perrausa : M. Patrice Gremaud demande si le projet Perrausa est au point mort ? **Mme Estelle Piazza** répond : « Pas au point mort, le Bénéfice Curial est en étude sur le projet.

7. Divers

Mme Sylvie Bosson déclare qu'au nom du conseil communal, elle est heureuse de participer à notre assemblée. Elle nous félicite pour l'excellente santé de la paroisse. Elle tient aussi à nous remercier pour la bonne collaboration entre le conseil communal et le conseil de paroisse. Elle précise que deux ou trois petites choses ont été ajustées :

- La voirie a bien restauré le crucifix des Monts.
- Un jardin du souvenir a pu être créé dans le cimetière. Ceci est important et elle est contente du résultat. Le Colombarium devenait saturé avec les urnes. C'est maintenant un lieu qui se veut neutre, qui accueille toute religion, qui est gratuit et anonyme. Il n'y a ni plaquette ni fleur. Quelques tombes ont été désaffectées.
- Il y a eu une surprise au niveau de la toiture du Colombarium qui s'est effondré. Elle a été refaite. Les statues mériteraient d'être rafraîchies. Elles font partie du mobilier des églises. C'est un point qui reste à discuter.

Mme Janine Pugin prend la parole et informe l'assemblée que la tombe de l'abbé Georges Chassot a été désaffectée. Le conseil a décidé de poser une plaque commémorative en son souvenir.

M. Joseph Mauron : En tant que paroissien et citoyen, il félicite la commune pour la réalisation du jardin du souvenir. Il demande qui a réalisé le magnifique dessin sur le marbre ? **Mme Sylvie Bosson** répond que c'est M. Joël Duding de la voirie qui est un véritable artiste et elle-même.

Mme Stéphanie Corpataux remercie la paroisse au nom de la Concorde, pour son soutien et pour le don très important qu'elle a fait pour soutenir son projet de 3 concerts à Riaz, Sierre et Rougemont. Cela a motivé les troupes qui sont passés de 22 à 32 chanteurs. Elle remercie également la paroisse de mettre La Grange à disposition pour les répétitions du mercredi soir ceci afin respecter les directives sanitaires. Merci aussi pour le soutien courant. **Mme Stéphanie Corpataux** nous informe que l'an prochain, la Concorde a 130 ans d'existence. Pour fêter cela, elle souhaite donner un concert profane, sans orchestre. **Le président** remercie Mme Corpataux pour ses belles paroles.

M. Jean-Pierre Charrière demande au conseil de paroisse de fixer l'assemblée un autre soir que le mercredi, soir de la répétition du chœur-mixte, car certains membres y participeraient volontiers. Le conseil en prend note.

M. Patrice Gremaud revient sur plusieurs points :

- La tour de l'église est dans un état épouvantable.
- Il avait demandé de mettre l'éclairage du Colombarium en mode économique et de choisir judicieusement son emplacement. Cet éclairage ne fonctionne plus. Est-il prévu de le remettre en service ?
- Il déplore qu'il n'y ait plus de WC en relation avec l'église.

Le président précise que le colombarium est communal et non paroissial. **M. Gremaud** trouve important qu'il soit éclairé la nuit. **Mme Sylvie Bosson** répond que la commune va discuter de sa demande.

M. Jacques Pollet répond que pour les toilettes le conseil a essayé de trouver une solution avec l'architecte. Cela s'est avéré impossible.

En ce qui concerne le clocher **le président** rappelle qu'on en a déjà parlé. La priorité était la rénovation de la grange. Si on restaure la tour de l'église, il faut refaire d'autres choses en même temps. **M. Jacques Pollet** rappelle que dans l'ancienne législature on a refait les deux pans du toit. On ne peut pas tout faire en même temps. La réfection du clocher est prévue dans la suite du programme de rénovation.

M. Joseph Mauron soulève un problème lié aux biens paroissiaux. Il est difficile de savoir ce qui appartient à la paroisse et ce qui revient au bénéfice curial. Au fur et à mesure des années, plusieurs

biens ont quitté la paroisse pour devenir propriété du bénéfice curial. Il demande, dans le cas où on aurait un peu de temps, d'étudier la possibilité de ramener ce qui est passé au bénéfice à la paroisse.

M. Jacques Pollet déclare que cette étude devrait faire l'objet d'un mandat externe exécuté par des juristes spécialisés en droit canon, ce qui veut dire prévoir des montants importants à investir.

M. Marc-Anthony Beyeler informe l'assemblée que pour l'instant l'impression du journal l'Essentiel est suspendue à cause d'une remise en question sur la rédaction du journal.

Le président adresse ses remerciements aux participants pour leur présence et au conseil de paroisse et à Estelle Piazza pour leur travail durant l'année.

Le président déclare l'assemblée levée à 21h25.

La secrétaire
Patricia Rolle

Le président
Marc-Anthony Beyeler